

PROGRAMME DE FORMATION

« Bientraitance et lutte contre la maltraitance »

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h	Date(s) et lieux : 9 et 16 décembre 2025	Adresse exacte : 65 Square Cantini 13006 Marseille
--------------------	---	---

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnel en poste auprès de structures adhérentes au PSP

Catégorie visée : Intervenants à domicile

Territoire concerné : Marseille

Pas de prérequis s'agissant de l'ancienneté ou de diplômes requis

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Définir la bientraitance et la maltraitance
- Identifier les 5 principes de la bientraitance
- Identifier les différentes formes de maltraitance et faire évoluer les pratiques pour mettre en œuvre la bientraitance au quotidien
- Définir les aspects éthiques et réglementaires de la bientraitance

Cette formation vise à développer une posture professionnelle et des pratiques bientraitantes auprès des personnes accompagnées.

Cette formation permet de développer les compétences nécessaires pour prévenir les situations de maltraitance et de promouvoir la bientraitance.

CONTENU

Jour 1

(30 minutes) Accueil des stagiaires : Présentation de la formation, présentation du formateur et du groupe individuellement. Distribution du règlement intérieur, des feuilles d'émargement, récolte du questionnaire de positionnement et du pré test et autres documents obligatoires.

Le formateur se présente et présente oralement le contenu et le déroulé de la formation au groupe.

Tour de table où chaque stagiaire se présente : identité, parcours, difficultés éventuelles en lien avec le thème de la formation.

Récolte du règlement intérieur signé et de la feuille d'émargement et autres documents.

1.Définir et reconnaître la maltraitance :

(30minutes) Définition de la maltraitance : Brainstorming auprès des stagiaires sur la notion de maltraitance, les mots et idées collectés seront inscrits sur un tableau. Puis les mots non représentatifs seront retirés. Apport théorique du formateur via un diaporama.

(30 minutes) Les différentes formes de maltraitance : Echanges sur ce thème avec les stagiaires. Apport théorique via un diaporama.

Pause de 15 minutes

(30 minutes) Maltraitance active et passive : Analyse auprès du groupe sur leur niveau de connaissance à ce sujet. Connaissent-ils la différence ? Tour de table, échanges formateur/stagiaires. Apport théorique via un diaporama.

(30 minutes) Cadre légal, obligations et responsabilité : Recherche avec les stagiaires des signes avant-coureurs d'une situation de maltraitance. Inscriptions des idées sur le tableau. Questionnement sur comment détecter une situation de maltraitance, comment la signaler et à qui. Apport théorique via un diaporama.

(30 minutes) Les facteurs de risques de maltraitance, que dit la loi et quelles sont nos obligations en tant que professionnel. Apport théorique via un diaporama.

(15 minutes) Reprise des thématiques abordées sur la matinée synthétisée par le formateur.

Pause repas de 1h

(15 minutes) A la reprise de la formation, distribution et recueil des feuilles d'émargement. Le formateur interroge le groupe de stagiaires sur une base de questions - réponses sur les thématiques abordées le matin. Cela lui permet d'appréhender le niveau de compréhension des stagiaires et d'éventuellement reprendre ce qui ne semble pas avoir été compris.

(60 minutes) Exercice : Autoévaluer ses pratiques. Distribution d'un questionnaire à chaque stagiaire. Il permettra de faire un état des lieux sur ses pratiques tant professionnelles que personnelles ; et de mettre le professionnel en éveil sur des points précis. L'analyse du questionnaire suscitera des interrogations et des échanges entre le groupe et le formateur.

Pause de 15 minutes

2. Les fondamentaux de la bientraitance :

(60 minutes) Définir la bientraitance : Le jeu du post-it. Chaque stagiaire se voit remettre un post-it sur lequel il doit inscrire le premier mot qui lui vient quand il pense au mot « bientraitance ». Ces post-it sont ensuite apposés sur le tableau. Sous forme de carte mentale, chaque post-it sera organisé autour du mot « bientraitance ». Les mots non représentatifs seront retirés du tableau. Apport théorique via un diaporama.

(45 minutes) Les 5 principes de la bientraitance : Distribution de la charte de la bientraitance à chaque stagiaire. Chacun pourra en la lisant s'interroger sur ce qu'il sait, ce qu'il a déjà mis en place. Échange sur ce thème entre le groupe et le formateur. Apport théorique via un diaporama.

(15 minutes) Questions/réponses sur la journée écoulée. Bilan sur les acquis de cette première journée avec les stagiaires.

Jour 2

(30 minutes) Accueil des stagiaires : Distribution des feuilles d'émargement et récupération de ces dernières.

Analyse avec les stagiaires sur le déroulé de la journée précédente.

Évaluation des acquis sous la forme d'un QCM oral.

Présentation pédagogique de la journée à venir.

(30 minutes) Identifier les actes de bientraitance : Différencier la bientraitance et la bienveillance. Tour de table et recueil des idées de chacun qui seront notées au tableau. Échanges avec le groupe sur ces deux notions.

Apport théorique via un diaporama

(45 minutes) Exercice : Élaboration d'un tableau différenciant ces deux notions. On y retrouvera : la définition, la réglementation, le champ d'application, les acteurs concernés, les objectifs, des exemples de pratiques, l'impact sur les professionnels, les difficultés éventuelles à la mise en œuvre.

Pause de 15 minutes

(30 minutes) Quelques notions d'éthique et de déontologie : Etude de documents issus de l'HAS. Tour de table et discussion sur comment appliquer les recommandations de l'HAS au quotidien. Analyse de l'existant.

(45 minutes) Conseils pour mettre en pratique la bientraitance : Apport théorique via un diaporama avec un rappel sur le vieillissement et la dépendance des sujets âgés, ainsi que sur les troubles cognitifs.

Analyse de pratiques avec les stagiaires. Élaboration d'une liste de conseils réalistes qui pourra être transférable dans leur quotidien.

(15 minutes) Reprise des thématiques abordées sur la matinée synthétisée par le formateur.

Pause repas de 1h

(15 minutes) A la reprise de la formation, distribution et recueil des feuilles d'émargement. Le formateur interroge le groupe de stagiaires sur une base de questions réponses sur les thématiques abordées le matin. Cela lui permet d'appréhender le niveau de compréhension des stagiaires et d'éventuellement reprendre ce qui ne semble pas avoir été compris.

3. Promouvoir la bientraitance pour prévenir la maltraitance :

(60 minutes) Assimiler la relation d'aide, l'écoute active : apport théorique par le formateur via un diaporama. Y sera abordé : les 7 concepts de la relation d'aide et les différentes techniques pour avoir une écoute active de qualité.

(30 minutes) Adopter une posture bienveillante : la technique des petits pas sera un exercice où chacun devra lister tout ce qu'il peut faire, mettre en place dans sa posture et son relationnel pour avoir une attitude bienveillante.

Pause de 15 minutes

(30 minutes) Débriefing avec les stagiaires sur ce qu'ils ont écrit. Analyse des réponses.

(30 minutes) Appréhender la bonne distance dans l'accompagnement : apport théorique via un diaporama abordant les thèmes de l'empathie et de la juste distance pour mieux se protéger et éviter l'épuisement professionnel.

(30 minutes) Débriefing avec les stagiaires sur les deux jours de formation. Réponses à d'éventuelles questions. Distribution du post test puis correction de ce dernier en s'appuyant sur les réponses du prétest. Distribution de l'évaluation de satisfaction aux stagiaires et recueil de ce dernier.

Fin de la formation.

METHODES MOBILISEES

Méthodes pédagogiques :

Une pédagogie active et interactive comportant des temps d'échanges sur les pratiques professionnelles des stagiaires. Utilisation d'outils permettant de comprendre puis d'expérimenter les concepts et les principes de la prévention de la maltraitance et de la promotion de la bientraitance. Ces outils sont issus du guide des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'HAS sur la bientraitance. Une analyse réflexive des pratiques professionnelles et

contextualisation de la bientraitance. Travail de groupe sur les représentations de la maltraitance et les douces violences.

Outils :

Power point, livret pédagogique, analyses de pratiques, QCM, pré et post test, charte de la bientraitance, retour d'expérience des participants, cartographie des risques.

Ressources :

Recommandations et référentiels

- Code de l'action sociale et des familles (CASF – Art. L 119-1 et code de la santé publique (CSP – Art. L 1431-2, définition de la maltraitance (janvier 2021).
- Référentiel d'évaluation des ESSMS de la HAS.
- La bientraitance en situations de vie, outils d'animation d'équipe / HAS-FORAP / CCECQA (octobre 2012).
- Commission pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance ; Ministère du travail, de la santé et des solidarités.
- Promotion de la bientraitance : HAS (2015).
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (recommandations de bonnes pratiques professionnelles) / ANESM (2008).

MODALITES D'EVALUATION

En début de formation : Analyse du questionnaire de positionnement et du pré test. Tour de table et recueil des attentes des stagiaires.

En fin de formation : QCM, évaluation des acquis de la ½ journée et sa compréhension, exercices. Bilan à la fin de chaque session.

COÛT DE LA FORMATION

Prise en charge :

- **Coût pédagogique** prévisionnel : 2 200 € pris en charge par Uniformation.
- **Coût repas** : ☒ non
- **Coût déplacement** : ☒ non

CONDITIONS D'ADMISSION

Date limite d'inscription : *au plus tard 14 jours avant, soit avant le 25 novembre 2025.*

Modalités d'accès : pour vous inscrire cliquez sur le formulaire d'inscription en suivant ce lien (<https://fr.surveymonkey.com/r/JBYWHXM>). En parallèle, un questionnaire de préformation sera à remplir ; en fonction des résultats de celui-ci, votre inscription sera validée ou vous serez orienté vers des sessions plus adaptées.

Seuil minimal de participants : 8 personnes

Seuil maximal de participants : 12 personnes

Conditions d'annulation : En cas d'impossibilité d'assister à la formation, obligation de l'employeur d'informer le PSP ; possibilité d'annuler une inscription ou remplacer un salarié 24h avant le début de la formation.

ACCESSIBILITE HANDICAP

- Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite ☒ oui ☐ non

Les modalités d'accès sont les suivantes : Ascenseur à disposition

- Adaptabilité de la formation aux personnes en situation de handicap ☒ oui ☐ non

La formation peut être adaptée en fonction de la situation rencontrée, par exemple changement des locaux (nous contacter au plus tard à la date limite d'inscription indiquée plus haut, soit 14 jours avant la tenue de la formation).

Si besoin de renseignement ou en cas de difficultés, contact :

- Numéro d'appel national gratuit : 0 800 360 360
- Numéro MDPH 13 : 0 800 81 48 44
- Référent handicap PSP (Maryse CADET) : info@psppaca.fr ou 04 91 31 10 24
- Référent handicap prestataire : Angéline JACQUET, Directrice

CONTACT

PSP PACA : info@psppaca.fr – 04 91 31 10 24 – 74 rue Edmond Rostand 13006 Marseille